



Iriséa Environnement

Marché Premium Caisse d'Épargne

FCP à formule de droit français présentant un risque de perte en capital. Produit complexe au sens de la recommandation ACPR 2016-R-04 du 13 décembre 2016 et de la Position AMF n°2010-05 mise à jour le 8 octobre 2018. Observer les diligences spécifiques à la commercialisation des produits complexes élaborées par BPCE.

Natixis Investment Managers International - Direction des Ventes, Ingénierie Produits & du Marketing. Achievé de rédiger en juin 2021.

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement. Toute modification portée sur ce document et/ou toute utilisation partielle des informations relèvent de la seule responsabilité de l'établissement distributeur. Ce fonds ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ni d'une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif un investissement durable



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU FCP

- DÉFINITIONS
- MÉCANISME DE LA FORMULE
- DÉTAIL DES TAUX DE RENDEMENT ANNUELS
- EURONEXT® CDP ENVIRONNEMENT EUROZONE EW DECREMENT 5%
- SCÉNARIIS DE PERFORMANCE FUTURE
- POURQUOI INVESTIR DANS IRISÉA ENVIRONNEMENT
- AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS
- IRISÉA ENVIRONNEMENT DANS LEA
- CONDITIONS DE COMMERCIALISATION
- CONDITIONS DE COMMERCIALISATION EN ASSURANCE VIE
- CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
- PROFIL DE RISQUE
- SUPPORTS DE COMMUNICATION

ANNEXES

- SIMULATION DES RENDEMENTS
- QUESTIONS FRÉQUENTES
- CARACTÉRISTIQUES DU FCP
- FRAIS DU FCP
- VOS CONTACTS
- AVERTISSEMENT ET MENTIONS LÉGALES

Présentation du FCP



DÉFINITIONS

Dans l'ensemble du document, les notions suivantes se comprendront ainsi :

Horizon de placement maximum	8 ans et 4 jours maximum (20 décembre 2029) avec 6 possibilités d'échéance anticipée automatique les 21/12/2023, 19/12/2024, 18/12/2025, 17/12/2026, 16/12/2027 et 21/12/2028 selon l'évolution de l'indice
Sous-jacent L'indice mentionné ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur l'Environnement	Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% L'indice regroupe les 50 sociétés ayant le score environnemental le plus élevé parmi les 200 plus importantes capitalisations boursières de la zone Euro. Il est calculé en : • équipondérant les 50 actions • ajoutant tous les dividendes nets versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau ; • soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de 5%. Présentation de l'indice en page 8 et également sur : https://live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013352594-XAMS
Capital initial ou Investissement initial	Nombre de parts souscrites multiplié par la Valeur Liquidative de Référence
Valeur Liquidative de Référence	Correspond à la plus haute des valeurs liquidatives du fonds calculées du 22 juillet au 16 décembre 2021
Période de commercialisation	Du 15 juillet au 15 décembre 2021 à 12h30 en CTO (8 décembre 2021 en assurance vie)
Niveau Initial de l'Indice	S'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16, 17 et 20 décembre 2021
Dates de constatation intermédiaire Date de constatation finale	15 décembre 2023, 13 décembre 2024, 12 décembre 2025, 11 décembre 2026, 10 décembre 2027, 15 décembre 2028 14 décembre 2029
Date d'échéance anticipée Date d'échéance finale	21 décembre 2023, 19 décembre 2024, 18 décembre 2025, 17 décembre 2026, 16 décembre 2027, 21 décembre 2028 20 décembre 2029
TRA	Taux de Rendement Annualisé. <i>Dans l'ensemble des documents, deux TRA sont distingués : en CTO et en Assurance vie / Capitalisation (TRA AV). Ce dernier est calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion sur encours de 1% par an, hors prélèvements fiscaux et sociaux.</i>

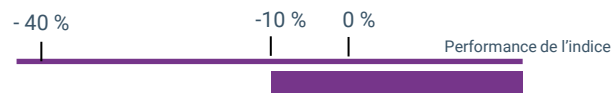
Tout résultat annoncé, qu'il soit positif ou négatif, est calculé hors frais d'entrée et hors droits de garde dans le cadre d'un CTO et hors frais sur versements, d'arbitrage et de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

MÉCANISME DE LA FORMULE – AUX ÉCHÉANCES ANTICIPÉES

Aux dates de constatations intermédiaires⁽¹⁾, le niveau de l'indice est relevé : s'il n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, le client bénéficie du capital initial auquel s'ajoute un gain prédéterminé⁽²⁾ et la formule s'arrête. Dans le cas contraire, la formule continue jusqu'à l'échéance finale.

6 possibilités d'échéance anticipée des années 2 à 7

L'indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son niveau initial⁽¹⁾
(ex : performance de -2% ou +20%)



Capital + gain fixe prédéfini : le porteur récupère son capital majoré d'un gain fixe prédéfini à la date d'échéance anticipée⁽²⁾

Année 2
Constatation : 15/12/2023
Échéance : 21/12/2023

Capital initial + 8,50 %⁽²⁾
TRA CTO⁽³⁾ : 4,13 %⁽²⁾
TRA AV⁽³⁾ : 3,09 %⁽²⁾

Année 3
Constatation : 13/12/2024
Échéance : 19/12/2024

Capital initial + 12,75 %⁽²⁾
TRA CTO⁽³⁾ : 4,07 %⁽²⁾
TRA AV⁽³⁾ : 3,03 %⁽²⁾

Année 4
Constatation : 12/12/2025
Échéance : 18/12/2025

Capital initial + 17 %⁽²⁾
TRA CTO⁽³⁾ : 4,00 %⁽²⁾
TRA AV⁽³⁾ : 2,96 %⁽²⁾

Année 5
Constatation : 11/12/2026
Échéance : 17/12/2026

Capital initial + 21,25 %⁽²⁾
TRA CTO⁽³⁾ : 3,93 %⁽²⁾
TRA AV⁽³⁾ : 2,89 %⁽²⁾

Année 6
Constatation : 10/12/2027
Échéance : 16/12/2027

Capital initial + 25,50 %⁽²⁾
TRA CTO⁽³⁾ : 3,86 %⁽²⁾
TRA AV⁽³⁾ : 2,82 %⁽²⁾

Année 7
Constatation : 15/12/2028
Échéance : 21/12/2028

Capital initial + 29,75 %⁽²⁾
TRA CTO⁽³⁾ : 3,78 %⁽²⁾
TRA AV⁽³⁾ : 2,74 %⁽²⁾

La formule s'arrête

L'échéance anticipée est soumise aux conditions décrites ci-dessus. Elle ne relève pas du choix du client. Elle est réalisée automatiquement sans intervention de sa part. A cette occasion, le client reçoit une lettre d'information. A noter : ces performances ne sont pas cumulatives ; dès que l'une ou l'autre des échéances anticipées est réalisée, la formule s'arrête.

(1) Voir définitions page 4 de ce document.

(2) Hors frais d'entrée et hors droits de garde dans le cadre du CTO ; hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Hors fiscalité et prélèvements sociaux éventuels.

(3) Voir détail des TRA selon les dates d'échéance et le niveau de frais du contrat d'assurance vie / de capitalisation en page 7

MÉCANISME DE LA FORMULE – ÉCHÉANCE FINALE

A la date de constatation finale⁽¹⁾, le niveau de l'indice est relevé (aucune échéance anticipée ne s'étant réalisée)

A la date de constatation finale : 3 possibilités

Année 8

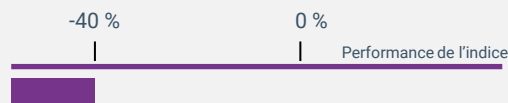
Date de constatation : 14 décembre 2029

Échéance finale : 20 décembre 2029

Cas n°1

L'Indice a réalisé une baisse strictement supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial

(ex : performance de -55 %)



Perte en capital⁽¹⁾⁽²⁾ égale à la baisse de l'indice

Le porteur subit dans ce cas une perte en capital totale ou partielle⁽²⁾
(ex : performance de -55%)

Capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ - baisse de l'Indice⁽²⁾

Ex pour une perte de 55% :

TRA CTO⁽³⁾ : -9,49 %⁽²⁾

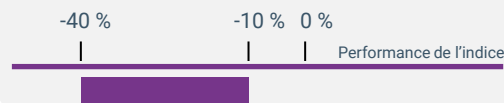
TRA AV⁽³⁾ : -10,39 %⁽²⁾

La formule s'arrête

Cas n°2

L'Indice a réalisé une baisse comprise entre -10 % et -40 % inclus par rapport à son niveau initial

(ex : performance de -15 %)



Protection du capital⁽¹⁾⁽²⁾

Le porteur récupère son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾

Capital initial⁽¹⁾⁽²⁾

TRA CTO⁽³⁾ : 0 %⁽²⁾

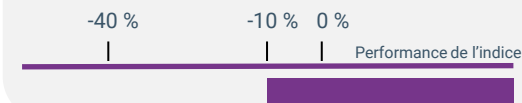
TRA AV⁽³⁾ : -1 %⁽²⁾

La formule s'arrête

Cas n°3

L'Indice n'a pas baissé de plus de 10 % par rapport à son niveau initial

(ex : performance de -2 % ou +20 %)



Capital⁽¹⁾⁽²⁾ + gain fixe prédéfini

Le porteur récupère son capital⁽²⁾ majoré d'un gain fixe prédéfini quelle que soit la hausse éventuelle de l'indice

Capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ + 34 %

TRA CTO⁽³⁾ : 3,72 %⁽²⁾

TRA AV⁽³⁾ : 2,68 %⁽²⁾

La formule s'arrête

(1) Voir définitions page 4 de ce document.

(2) Hors frais d'entrée et hors droits de garde dans le cadre du CTO ; hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Hors fiscalité et prélèvements sociaux éventuels.

(3) Voir détail des TRA selon les dates d'échéance en page suivante

DÉTAIL DES TAUX DE RENDEMENT ANNUELS

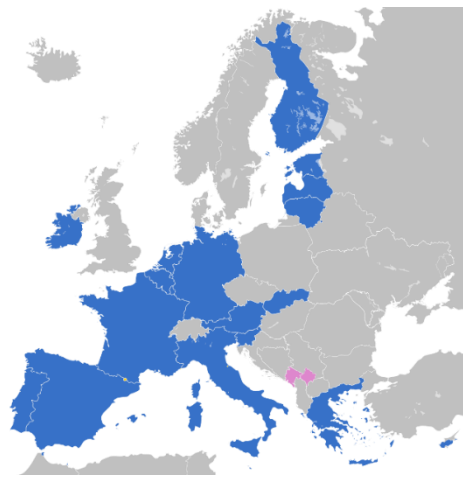
Taux de rendement annuels selon l'enveloppe de détention et le niveau de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation

- **TRA en compte-titres*** : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du CTO.
- **TRA en assurance vie*** : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion annuel, et calculé hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Niveau des frais de gestion sur encours (FGSE) prévu par le contrat d'assurance vie ou de capitalisation	En cas d'échéance anticipée le ...						En cas d'échéance finale
	21/12/2023	19/12/2024	18/12/2025	17/12/2026	16/12/2027	21/12/2028	20/12/2029
TRA CTO (sans FGSE) *	4.13%	4.07%	4.00%	3.93%	3.86%	3.78%	3.72%
TRA AV * si FGSE = 0,40%	3.71%	3.65%	3.58%	3.51%	3.44%	3.36%	3.31%
TRA AV * si FGSE = 0,50%	3.61%	3.55%	3.48%	3.41%	3.34%	3.26%	3.20%
TRA AV * si FGSE = 0,60%	3.51%	3.45%	3.38%	3.31%	3.24%	3.16%	3.10%
TRA AV * si FGSE = 0,70%	3.40%	3.34%	3.27%	3.20%	3.13%	3.05%	2.99%
TRA AV * si FGSE = 0,80%	3.30%	3.24%	3.17%	3.10%	3.03%	2.95%	2.89%
TRA AV * si FGSE = 0,90%	3.19%	3.13%	3.06%	2.99%	2.93%	2.85%	2.79%
TRA AV * si FGSE = 0,95%	3.14%	3.08%	3.01%	2.94%	2.87%	2.79%	2.73%
TRA AV * si FGSE = 1,00%	3.09%	3.03%	2.96%	2.89%	2.82%	2.74%	2.68%

* Ces TRA s'entendent hors frais d'entrée et hors droits de garde dans le cadre du CTO ; hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Hors fiscalité et prélèvements sociaux éventuels dans tous les cas.

EURONEXT® CDP ENVIRONMENT EUROZONE EW DECREMENT 5%



Source : Ministère de l'économie et des finances

L' Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% : un indice actions européennes avec filtre Environnement

- Composition : les 50 entreprises les plus performantes sur le pilier Environnement selon CDP (fournisseur indépendant de données ESG) parmi les 200 plus grosses capitalisations boursières de la Zone Euro.
- Classement : CDP délivre une note mesurant la performance environnementale des entreprises par rapport aux 3 thèmes changement climatique, gestion de l'eau et déforestation.
- Pondération : les sociétés sont équipondérées.
- Rebalancement : l'indice est repondéré tous les trimestres et la reconstitution est annuelle.
- Dividendes : les dividendes nets versés par les actions composant l'indice sont réinvestis au fil de l'eau tout au long de la vie du produit.
- Au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de 5% est soustrait. Cette soustraction a un effet négatif sur la performance de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5 %. **Cet effet négatif réduit la probabilité d'atteindre une des conditions d'échéance anticipée. Par ailleurs, cet effet négatif augmente la probabilité de perte en capital à la date d'échéance finale.**

Vous trouverez le [lien direct vers la valorisation de l'indice](#) :

- Sur la brochure commerciale pour vos clients
- Sur votre Espace DEFI dans la rubrique dédiée à Iriséa Environnement
- *L'indice est également disponible sur la plupart des sites financiers grand public (Yahoo finance, Google finance, Boursorama). Le code ISIN permet de le retrouver aisément*

L'indice ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur l'Environnement

Pourquoi la zone euro ? Pourquoi un FCP structuré ?

En dépit des nombreuses restrictions sanitaires imposées dans le cadre de la pandémie de Covid-19 en 2020, les marchés se sont rapidement redressés à la faveur des plans de soutien monétaires et budgétaires. Dès 2021, grâce à des campagnes de vaccination massives, les indices sont remontés à des niveaux proches ou supérieurs à leurs plus hauts historiques. Le profil des instruments structurés, même **non garantis en capital**, demeure pertinent dans leur capacité à faire bénéficier les porteurs d'une performance en cas de hausse du marché, tout en les protégeant dans les cas de baisse inférieure à la barrière de protection de -40% à l'échéance.

Source : Natixis IM International. Les analyses et les opinions mentionnées ci-dessus représentent le point de vue de l'auteur. Elles ont été recueillies en juin 2021, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EURONEXT® CDP ENVIRONMENT EUROZONE EW DECREMENT 5%

Titres composant l'indice

Secteurs

ZALANDO		Distribution
WORLDLINE		Voyages et Loisirs
CAPGEMINI		Services informatiques
ATOS		Informatique
KERING		Distribution
AB INBEV		Agro-Alimentaire
GEcina NOM.		Immobilier
ASSUCURAZ GENERALI		Assurance
AMADEUS IT GROUP		Services informatiques
CREDIT AGRICOLE		Banque
VEOLIA ENVIRONNEMENT		Eau
DSN KON		Agro-Alimentaire
HEIDELBERGCEMENT AG		Ciment
ENDESA		Electricité conventionnelle
SYGNIFY NV		Matériaux de construction
UPM-KYMMENE OYJ		Ressources de base
PHILIPS KON		Santé
AIR LIQUIDE		Chimie
SYMRISE AG		Chimie
STMICROELECTRONICS		Semiconducteurs
SCHNEIDER ELECTRIC		Composants électriques
ALLIANZ SE		Assurance
SIEMENS GAMESA		Energies renouvelables
BASF		Chimie
ING GROEP N.V.		Banque

Source : Euronext.com, au 31/03/2021.

Titres composant l'indice

Secteurs

KPN KON		Télécommunications
EDP		Electricité alternative
BEIERSDORF AG		Biens de consommation
E.ON SE		Matières Premières
UNICREDIT		Banque
DEUTSCHE TELEKOM AG		Télécommunications
RED ELECTRICA COR		Electricité conventionnelle
SNAM RETE GAS SPA		Pétrole & Gaz
BBVA		Banque
ENEL		Electricité conventionnelle
L'OREAL		Biens de consommation
ENGIE		Matières Premières
CELLNEX TELECOM		Télécommunications
INTESA SANPAOLO SPA		Banque
BNP PARIBAS ACT A		Banque
KBC		Banque
UNILEVER		Biens de consommation
GEA GROUP AG		Industrie
MUNICH RE		Assurances
UNIBAIL-RODAMCO-W		Immobilier
NN GROUP		Assurances
SAP		Logiciels
DANONE		Agro-Alimentaire
TELEFONICA		Télécommunications
AENA SME		Transports

EURONEXT® CDP ENVIRONMENT EUROZONE EW DECREMENT 5%

A NOTER

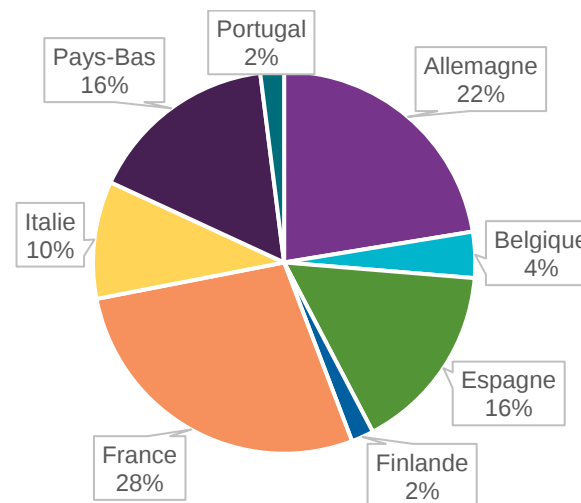
Les dividendes distribués par les actions retenues dans l'indice sont réinvestis dans l'indice mais un taux annuel de 5% est déduit lors du calcul de la valeur de l'indice. Ce mode de calcul pénalise la performance de l'indice (par rapport à une version de l'indice sans prise en compte des dividendes), dans les cas où les dividendes versés par les actions composant l'indice sont inférieurs à 5%. L'effet négatif sera maximal en l'absence totale de dividendes.

Pour se couvrir contre les risques liés à l'émission de produits structurés sur les indices de marchés actions, les banques mettent en place des opérations de couverture impliquant la vente de contrats à terme (Futures) sur les dividendes des indices. Peu d'acteurs prennent une position inverse d'achat sur le long terme (5-10 ans). De ce fait, la valeur de marché de ces dividendes implicites baisse et ils cotent en moyenne à des niveaux inférieurs à ceux des dividendes réalisés. Le prélèvement d'un dividende forfaitaire évite de subir cet effet de marché et améliore ainsi les conditions des produits indexés sur cet indice (source : *Goldman Sachs Investment Research*)

Diversification sectorielle (en%)

Banque	13.54	Industrie	2.17
Assurance	8.08	Ciment	2.11
Télécommunications	7.91	Semiconducteurs	2.09
Electricité conventionnelle	6.18	Pétrole & Gaz	2.06
Chimie	5.99	Informatique	2.05
Biens de consommation	5.97	Santé	2.04
Agro-Alimentaire	5.91	Composants électriques	2.03
Matières Premières	4.21	Electricité alternative	2
Services Informatiques	3.94	Logiciels	1.99
Immobilier	3.79	Voyages & Loisirs	1.93
Distribution	3.78	Ressources de base	1.9
Energies Renouvelables	2.31	Eau	1.9
Matériaux de construction	2.21	Transports	1.89

Diversification géographique (en%)



Source : Euronext au 31/03/2021. Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, elles ne préjugent en rien des résultats futurs

EURONEXT® CDP ENVIRONMENT EUROZONE EW DECREMENT 5%

LE FACTEUR « ENVIRONNEMENT » DANS L'INDICE



Le CDP (anciennement appelé « Carbon Disclosure Project ») est une organisation internationale à but non lucratif qui aide les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à protéger les ressources en eau et les forêts.

Le CDP collecte les données auprès de plus de 7 000 entreprises, procède à leur analyse et produit un classement qui sera utilisé pour créer l'indice.

CDP se concentre sur 3 enjeux majeurs pour l'environnement :

- **Le changement climatique** : les structures économiques mondiales risquent d'être gravement déstabilisées au-delà de 2°C de réchauffement climatique.
- **La gestion de l'eau** : l'approvisionnement en eau a été identifié comme le plus grand risque pour notre société au cours de la prochaine décennie, avec une pénurie de 40 % anticipée d'ici à 2030.
- **La déforestation** : les déforestations et dégradations des forêts sont responsables de 10-15 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, devenant un enjeu majeur dans la maîtrise des changements climatiques.

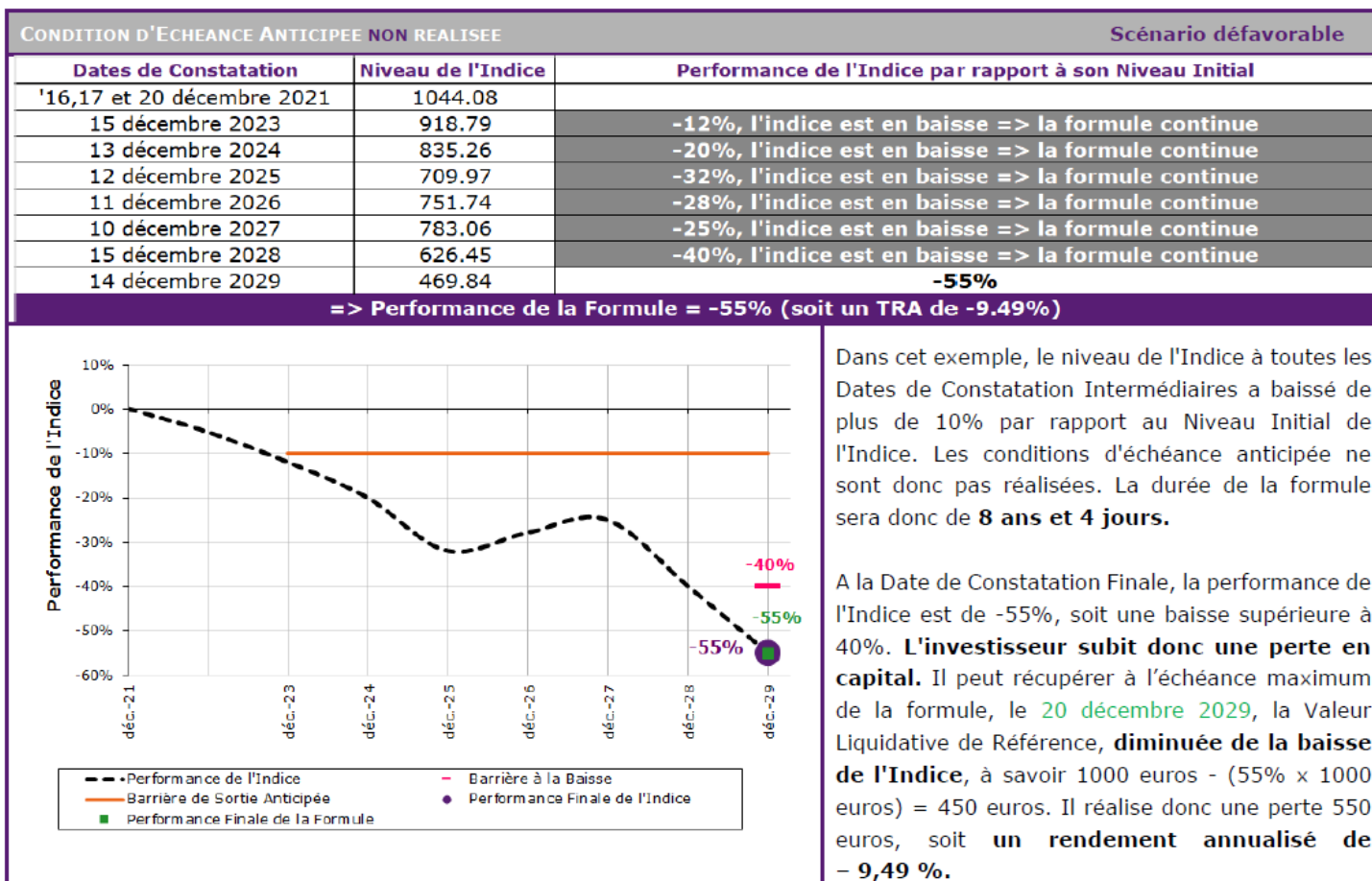
CDP examine toutes les entreprises qui obtiennent les scores les plus élevés pour s'assurer qu'aucune information comprise dans les réponses au CDP, ou disponible dans le domaine public, ne remettent en question la possibilité pour la société d'obtenir la notation A (la meilleure note du classement « Environnement » de CDP).

L'indice ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur l'Environnement

Source : Goldman Sachs et cdp.net au 05/06/2020 Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, elles ne préjugent en rien des résultats futurs

SCÉNARII DE PERFORMANCE FUTURE – EXTRAIT DU DICI

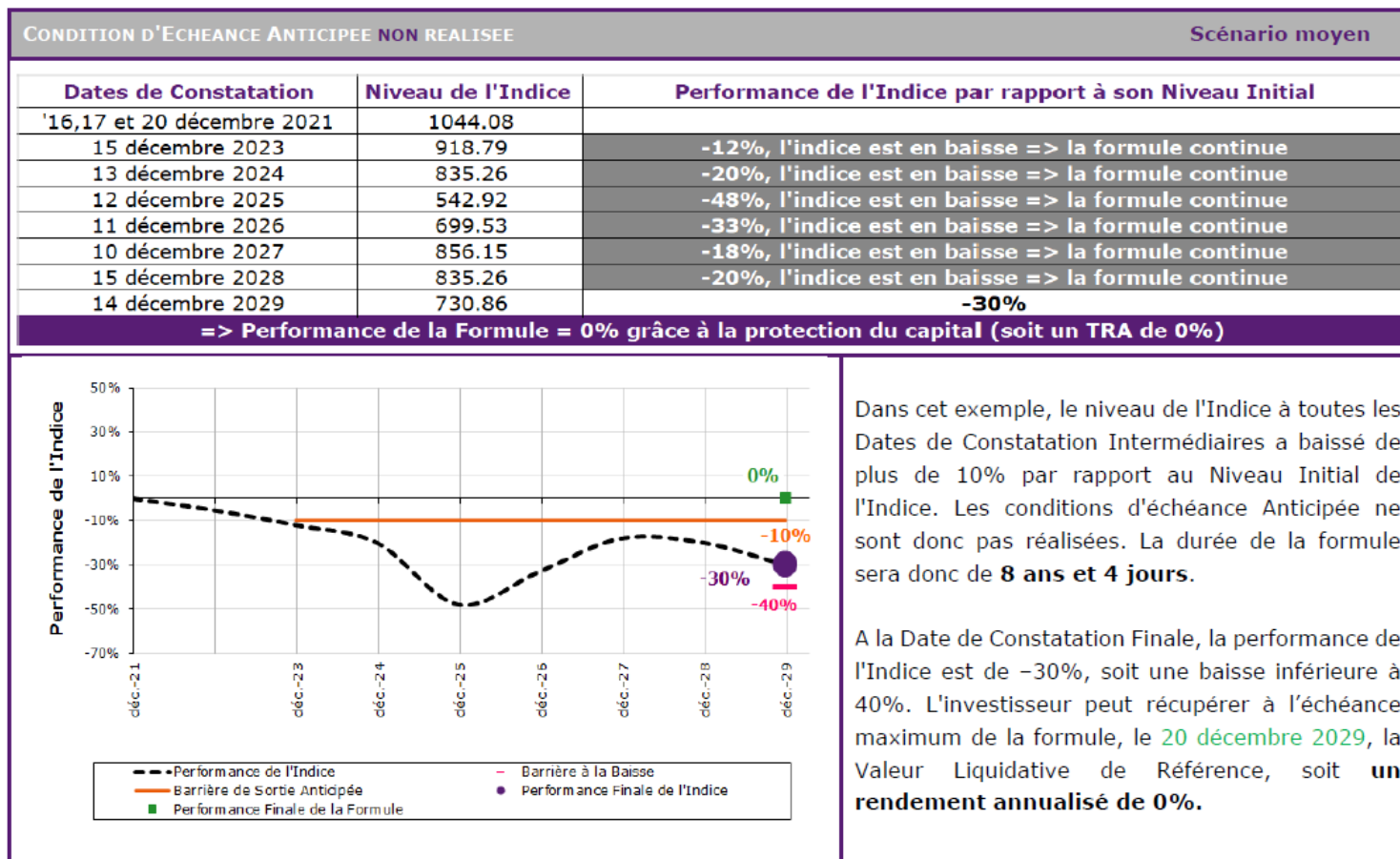
Scénario défavorable



Les performances simulées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds présente un risque de perte en capital.
Voir définitions des termes en page 4

SCÉNARII DE PERFORMANCE FUTURE – EXTRAIT DU DICI

Scénario moyen

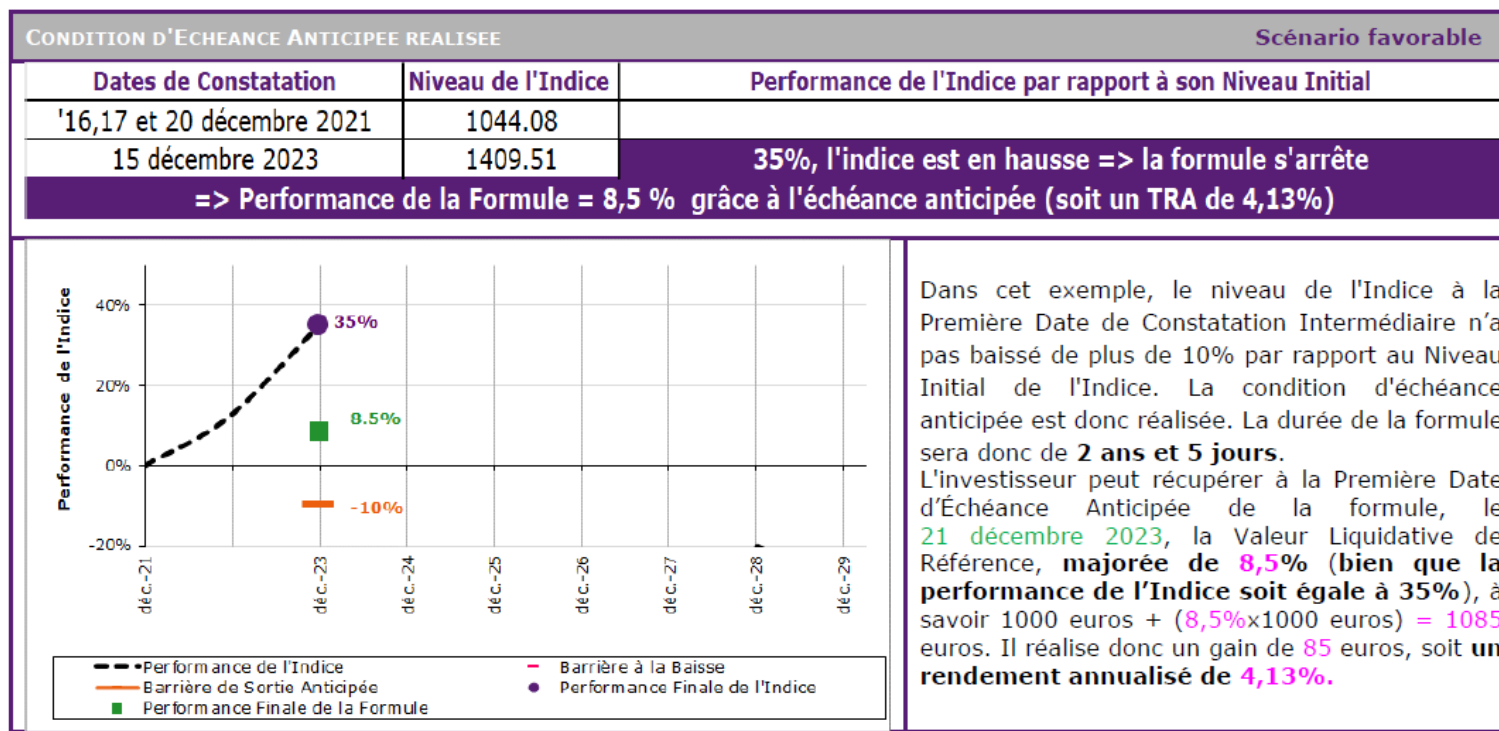


Les performances simulées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds présente un risque de perte en capital.

Voir définitions des termes en page 4

SCÉNARII DE PERFORMANCE FUTURE – EXTRAIT DU DICI

Scénario favorable



Les performances simulées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds présente un risque de perte en capital.

Voir définitions des termes en page 4

POURQUOI INVESTIR DANS IRISÉA ENVIRONNEMENT ?

Le contexte

- Des taux d'intérêt toujours faibles et des rendements faciaux limités de l'épargne de précaution.
- Une crise sanitaire inédite et une crise économique majeure.
- Dans cet environnement incertain, les clients sont à la recherche de solutions de placement pour diversifier leur épargne et chercher à dynamiser leur capital, en contrepartie d'un **risque de perte en capital**.

Un produit de diversification

- En complément de l'épargne de précaution.
- Pour des clients souhaitant diversifier leur épargne en investissant sur les marchés financiers quel que soit le support d'investissement (CTO, contrats d'assurance vie et de capitalisation).
- Un sous-jacent avec un filtre environnement. L'indice mentionné ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur l'Environnement. Ce fonds ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ni d'une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif un investissement durable.

Une alternative à un placement de type actions

- Pour chercher à bénéficier du potentiel de rendement du marché actions de la zone euro via l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5%, intégrant une protection du capital⁽¹⁾⁽²⁾ conditionnée à une baisse de l'indice inférieure ou égale à - 40%, sur un horizon de placement de 8 ans et 4 jours.
- En contrepartie d'un **risque de perte en capital**.

Un potentiel de performance et un niveau de risque connus à l'avance pour une meilleure lisibilité

- **Pour rechercher un potentiel de rendement** sur un placement à long terme au travers d'un **gain fixe prédéfini** à l'une des dates d'échéance anticipée ou finale si l'indice sous-jacent n'a pas baissé ⁽¹⁾.
- **6 possibilités d'échéance anticipée automatique** si l'indice n'a pas baissé de plus de 10% aux Dates de Constatation Intermédiaire ⁽¹⁾ par rapport à son niveau initial ⁽¹⁾.
- Une protection du capital, sous conditions, à l'échéance finale de la formule le 20 décembre 2029. En revanche, si les conditions ne sont pas réunies, Iriséa Environnement **présente un risque de perte en capital pouvant être totale**

⁽¹⁾ Voir définitions page 4 de ce document.

⁽²⁾ Hors commissions de souscription et hors droits de garde dans le cadre du CTO, et hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation. Hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Les analyses et les opinions mentionnées ci-dessus représentent le point de vue de l'auteur. Elles sont émises en juin 2021, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS – EXTRAIT DU PROSPECTUS

Quels sont les inconvénients de Iriséa Environnement ?

- Dans le cas d'une hausse de l'Indice supérieure aux Gains prédéterminés (8,50%; 12,75%; 17%; 21,25%; 25,50%; 29,75%; 34% selon l'année) l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'Indice puisque l'investisseur ne bénéficiera que du Gain fixe et prédéterminé qui sera inférieur à la performance réelle de l'Indice.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.
- L'investisseur doit conserver son investissement jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.
- L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5% de dividendes seront déduits chaque année.
- La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis sera inférieur à 5%.
- L'investisseur peut subir une perte en capital ⁽¹⁾ dans le cas où l'Indice baisse de plus de 40% le 14 décembre 2029. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi ⁽¹⁾.

Quels sont les avantages de Iriséa Environnement ?

- L'investisseur bénéficie à l'échéance d'une garantie de son investissement initial si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur bénéficie aux Dates de Constatation d'une garantie de son investissement initial si l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son niveau Initial.
- L'investisseur pourra bénéficier d'un Gain fixe et prédéterminé, qui pourra être supérieure à la hausse de l'Indice, si cet Indice ne baisse pas à l'une des Dates de Constatation.

(1) Correspond au capital initial, voir définition en page 4

PROFIL DE RISQUE - EXTRAIT DU PROSPECTUS

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Le Fonds peut être exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital	Le Fonds est exposé au risque en capital, dès lors que l'Indice Euronext© CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% baisse de plus de 40% à la Date de Constatation Finale ; ou dès lors que le porteur ne conserve pas ses parts jusqu'à l'échéance de la formule, soit à l'une des Dates d'Echéance Anticipée ou à la Date d'Echéance Maximum. Si l'indice baissait de 100%, la perte représenterait 100% du capital investi.
Risque actions	Le Fonds est exposé au marché « actions européens » sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées, ce qui correspond au risque de volatilité. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
Risque de taux	Le Fonds est exposé aux marchés de taux de la zone euro. Le Fonds est donc sensible aux fluctuations des taux d'intérêt européens. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.
Risque lié à l'inflation	Le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire.
Risque de crédit	Le portefeuille peut être investi en produits de taux émis par des organismes privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou en cas de défaillance de ces émetteurs, la valeur des instruments peut baisser.
Risque de liquidité	Risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie.
Risque de contrepartie	Le Fonds utilise des contrats financiers de gré à gré et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres conclus avec une ou plusieurs contreparties. Il est donc exposé au risque que cet (ces) établissement(s) ne puisse(nt) honorer ses (leurs) engagement(s) au titre de ces instruments, pendant la durée de la formule ou à son échéance. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers conclus avec une contrepartie est couvert par le garant. Ce risque de contrepartie, ne pourra pas dépasser 10 % de l'actif net du FCP par contrepartie..
Risques liés à la réutilisation des garanties	Le Fonds est exposé aux risques liés à la réutilisation des garanties c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières reçues par le Fonds, dans le cadre d'une première opération, ne puissent pas lui être restituées dans le cadre d'une seconde opération pour laquelle il aurait réutilisé ces mêmes garanties financières reçues. Le fonds serait alors en incapacité de restituer à la contrepartie de la première opération les garanties financières dans le cas de garanties en titres ou de la rembourser dans le cas de garanties en cash.
Risque de durabilité	Ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ».) Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Si le processus d'investissement du portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

Indicateur de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspond à des niveaux de risques et de rendements croissants. Il résulte d'une méthodologie réglementaire basée sur la volatilité annualisée, calculée sur 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement indiqué est celui en vigueur à la date de publication de cette page.

L'indicateur de risque mentionné dans le DICI est fixé réglementairement en fonction de la volatilité du FCP. Pour les Fonds à formule, cette volatilité est déduite de la Valeur en Risque 99% à maturité, c'est-à-dire le montant maximum de perte de la valeur liquidative sur la durée de vie de la formule estimé avec une probabilité de 99%. Cette Valeur en Risque est déterminée à partir de simulations historiques consistant à lancer la formule du Fonds chaque jour sur une durée de 5 ans.

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

POUR QUELS TYPES DE CLIENTS ? Iriséa Environnement s'adresse aux clients :

- **souhaitant bénéficier d'une performance fixe prédéfinie** à l'une des dates d'échéance anticipée ou finale si l'indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial ⁽¹⁾.
- **Souhaitant diversifier leur épargne financière**, c'est-à-dire combiner dans leur allocation globale des instruments financiers sécurisés (exemple : le fonds en euros) avec des supports plus risqués.
- Souhaitant s'exposer à un indice construit avec un filtre « Environnement ». Ce fonds ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ni d'une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif un investissement durable
- **Acceptant une prise de risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale** sur leur investissement dans certaines conditions (cf. pages 5 et 6).
- **Acceptant d'immobiliser le capital investi pendant la durée maximum de la formule**, soit 8 ans et 4 jours (c'est-à-dire jusqu'au 12 juillet 2029) ; ces investisseurs n'ont pas besoin de leurs liquidités.
- **Acceptant de ne pas connaître à l'avance la durée de leur investissement qui peut varier entre 2 ans et 5 jours et 8 ans et 4 jours.**
- La politique Groupe exige une **vigilance particulière** des opérations réalisées par les clients **à compter de 80 ans**. La durée de placement étant de 8 ans et 4 jours, **il n'est pas recommandé de commercialiser ce produit à des clients âgés de 80 ans et plus.**

Iriséa Environnement peut être commercialisé **auprès d'une clientèle** (segmentation distributeur) :

- **C2 au minimum (Initié)**
- **Profil de risque R3** (dans le cadre d'une vente seule. Dans le cadre du parcours LEA, le fonds est intégré dès le portefeuille modèle équilibre R2a)
- Gestion Privée et Haut de Gamme
- Souscription interdite aux résidents des Etats-Unis

Iriséa Environnement peut-être commercialisé, uniquement en face à face, **sous réserve de la validation de la formation en ligne de commercialisation des produits complexes**, par :

- Les Chargés d'Affaires Gestion Privée
- Les Gestionnaires de Clientèle Patrimoniale et les Directeurs d'Agence Adjoints
- Les Responsables d'Agence
- Les banquiers privés

AVANT DE CONSEILLER IRISÉA ENVIRONNEMENT A VOTRE CLIENT

- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, objectifs et besoins, de son appétence aux risques, de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Votre client complète le QCF (questionnaire de compétence financière) et le QR (questionnaire de risque). Le document « synthèse épargne - conseil de la banque » inclut le test d'adéquation, les instruments financiers proposés au client, ainsi que l'acceptation (ou non) du client (avec mise en garde si le choix du client n'est pas adapté). Il doit être signé par le client. Les questionnaires doivent être mis à jour s'ils ont plus de 2 ans ou si la situation du client a changé.
- Dans le cadre d'un produit complexe, le client doit compléter correctement le Questionnaire de Compréhension Client.
- Le conseiller doit remettre obligatoirement la documentation précontractuelle sur les instruments financiers pour informer le client des caractéristiques du produit à souscrire ainsi que des coûts et charges associés (document DIC / DICI).
- A noter : afin de proposer le produit le plus adapté au client, il est impératif de remplir les questionnaires QCF et QR. Dans le cas où le client s'y opposerait, aucun conseil ni produit ne pourra lui être proposé. Dans le cas d'un entretien conseil auprès d'une personne morale, il faut que cette dernière détienne un LEI pour réaliser un parcours tablettes ou ECPRO avec la prise en compte du résultat du QCF et la détermination de l'adéquation du risque affecté au projet et du profil de risque investisseur.
- Selon la législation en vigueur, le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client.

(1) Voir définitions page 4 de ce document.

IRISÉA ENVIRONNEMENT DANS LEA

Pour quels clients ?

Iriséa Environnement peut être commercialisé auprès des Clients, personnes physiques, « Initiés » au minimum (C2). Parmi les personnes morales, seules les holdings patrimoniales sont éligibles. *voir page 18 pour le détails*

Paramétrages dans LEA

Le fonds est paramétré dans LEA et sera disponible via les portefeuilles modèles de la Gestion Privée des Caisses d'Épargne. LEA ne proposera pas le FCP aux clients dont l'horizon d'investissement est inférieur à 8 ans.

Horizon du projet	Échéance d'Iriséa Environnement	
5 ans	8 ans et 4 jours maximum	Exclu de LEA
10 ans	8 ans et 4 jours maximum	Possibilité de proposer Iriséa Environnement

De même, s'agissant d'une formule qualifiée de « défensive » cohabitant avec une offre « offensive » proposée par Natixis BGC, Iriséa Environnement sera mis en avant tout d'abord dans les propositions R2a des portefeuilles modèles. C'est l'offre « offensive » qui sera poussée en première intention dans les propositions R2b et R3.

Portefeuille Modèle	Allocation dans le portefeuille modèle théorique de l'offre structurée Gestion Privée	Proposition de LEA	
Prudent (R1)		0%	0%
Equilibre (R2a)		15%	15%
Dynamique (R2b)		15%	0%
Offensif (R3)		15%	0%

Vous conservez la possibilité de réaliser des switches avec vos clients sur l'ensemble des propositions. LEA procédera à un contrôle d'éligibilité et de respect du budget de volatilité, et, le cas échéant, fera apparaître Iriséa Environnement dans les options possible de switch. Ces opérations restent dans le cadre du conseil, seuls les switch réalisés après la validation du projet, à l'étape de synthèse, étant considérés comme non conseillés.

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION EN ASSURANCE VIE

Dans le présent document, les termes « porteur » ou « investisseur » s'appliquent à l'adhérent/souscripteur d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Pour un investissement réalisé pendant la période de commercialisation dans le FCP **Iriséa Environnement** en tant que support en unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions suivantes s'appliquent :

Pendant la période de commercialisation (entre le 15 juillet et le 8 décembre 2021)

Pour toutes les demandes de souscription et d'adhésion reçues par l'assureur jusqu'au 8 décembre 2021 (sous réserve de l'enveloppe disponible), le FCP **Iriséa Environnement** sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire jusqu'au 15 décembre 2021 inclus.

À l'issue de la période de commercialisation et jusqu'à la date d'échéance du FCP (entre le 16 décembre 2021 et le 20 décembre 2029)

Le FCP **Iriséa Environnement** est conçu dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de la formule. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance finale prévue le 20 décembre 2029. L'adhérent/souscripteur peut, en effet, prendre **un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale** :

- s'il est contraint de demander un **rachat total** ou **partiel** du montant investi sur le FCP **Iriséa Environnement** avant l'une des échéances prévues par la formule ;
- si le contrat arrive à terme avant l'une des échéances prévues par la formule ;
- s'il souhaite effectuer un **arbitrage** en sortie du FCP **Iriséa Environnement** avant l'une des échéances prévues par la formule ;
- ou en cas de **décès** (dénouement du contrat) avant l'une des échéances prévues par la formule, lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer. Ce risque augmente pour tous les clients investissant dans le support à un âge

trop avancé.

Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat, arrivée au terme ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le FCP **Iriséa Environnement** à une autre date que l'une des échéances prévues (anticipée ou finale), s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier de la protection conditionnelle du capital prévue à l'échéance, ni du rendement espéré du FCP **Iriséa Environnement**, déduction faite des **frais** applicables détaillés ci-après.

À l'échéance du FCP (anticipées le 21/12/2023, 19/12/2024, 18/12/2025, 17/12/2026, 16/12/2027 et 21/12/2028 ou finale, le 20/12/2029)

L'attention de l'adhérent/souscripteur est attirée sur le fait que l'échéance anticipée du FCP **Iriséa Environnement** est soumise à des conditions de marché précises ne relevant pas de la volonté de l'adhérent/souscripteur. Si les conditions sont réunies, le mécanisme s'activera automatiquement sans intervention de sa part.

A l'échéance de la formule, que ce soit à une date d'échéance anticipée ou finale, et après information de l'adhérent/souscripteur, le capital disponible sur le support **Iriséa Environnement** pourra être arbitré vers d'autres supports à la demande de celui-ci en fonction des supports proposés par l'Assureur à cette date. A défaut d'arbitrage, le capital sera maintenu sur le FCP **Iriséa Environnement**, pendant trois (3) mois et sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire, dans le respect du DICI d'Iriséa Environnement. A l'issue de cette période et sans

demande d'arbitrage reçue par l'Assureur, la valeur de rachat du FCP **Iriséa Environnement** pourra être arbitrée automatiquement (sans frais d'arbitrage) vers un support en unités de compte de type OPC monétaire ou non selon la nature du contrat.

Frais liés au choix du FCP Iriséa Environnement dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Frais liés au FCP Iriséa Environnement, particularités liées à ce cadre d'investissement

- les frais d'entrée du support ne sont pas prélevés au titre de cet investissement ;
- **les frais de sortie du support (4%)** peuvent, selon le contrat détenu par l'adhérent / souscripteur, être prélevés en cas de sortie avant l'une des échéances prévues (anticipée ou finale) par rachat, arbitrage ou arrivée au terme.

Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation

A toute performance affichée, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie, de capitalisation doivent être déduits.

Fiscalité applicable à un investissement sur le FCP Iriséa Environnement dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Cet investissement n'est soumis à aucune disposition fiscale spécifique. De ce fait, les dispositions fiscales propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation lui sont applicables.

Source : Natixis Assurances

CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Eligibilité d'Iriséa Environnement dans l'assurance vie

- **CNP Assurances**
 - Souscription possible jusqu'au 8 décembre 2021 inclus
 - Eligible aux contrats **Nuances Capi, Nuances Plus, Nuances Privilège** (en gestion libre et en parallèle des orientations de gestion)
 - **Contrat Océor Harmonie** : souscription possible jusqu'au 26 novembre 2021 inclus (uniquement en dimension liberté)
- **CNP Patrimoine : Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi**
- **BPCE Vie**
 - Souscription jusqu'au 8 décembre 2021 inclus (jusqu'au 26/11 pour le manuel et pour le réseau BPCE international)
 - Sur les contrats **Millevie Premium, Millevie Premium 2, Millevie Capi, Millevie Capi 2 et Millevie Infinie, Millevie Infinie 2**
- **LMP**
 - Contrats **Dédiance 1818, Dédiance Cap 1818, Multiance Cap 1818, Multiance 1818***
 - Produit uniquement ouvert aux clients CE
- **Natixis Life**
 - Millevie Life et Millevie Lux version vie et capitalisation, en tant que Fonds Externe sous réserve qu'il soit en adéquation avec l'analyse des besoins et l'appétence au risque du souscripteur client.

Réseau Caisse d'Épargne – Frais sur versements maximum		
Contrats CNP Assurance	Nuances Plus	3% max
	Nuances Capi	3% max
	Nuances Privilège	2% max
	Océor Harmonie	4% max
Contrats BPCE Vie	Millevie Premium	3% max
	Millevie Premium 2	3% max
	Millevie Capi	3% max
	Millevie Capi 2	3% max
	Millevie Infinie	2% max
	Millevie Infinie 2	3% max



Frais de versement qui ne tiennent pas compte des autres frais liés aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation

** Uniquement pour le réseau IOM*

SUPPORTS DE COMMUNICATION

Les supports de communication

A destination du réseau

Disponible sous Espace Défi

- Le présent kit d'animation
- En assurance vie : Le flash Info coté Ecureuil Vie



A destination du client

- La brochure commerciale
- Le DICI
- Le bulletin de souscription en CTO
- Les fiches d'information assurance vie (CNP Assurances, BPCE Vie) ou annexe financière (LMP)
- La fiche 80 ans et plus le cas échéant
- Le questionnaire de compréhension client
- Le site Caisse d'Épargne



L'essentiel

Le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur)

A remettre systématiquement avant toute souscription au titre de l'information précontractuelle

Ainsi votre client appréhende :

- les caractéristiques du FCP ;
- le mécanisme de la formule ;
- le profil de risque et de rendement ;
- les frais.



Les informations essentielles à délivrer au client, notamment :

- l'absence de garantie du capital et les principaux risques associés au produit ;
- les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur ;
- les coûts et charges associés au produit ;
- les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages.

En cas de sortie anticipée (hors échéances anticipées) :

- le risque de perte en capital (décès, arbitrage, rachat) ;
- les frais qui en résultent.

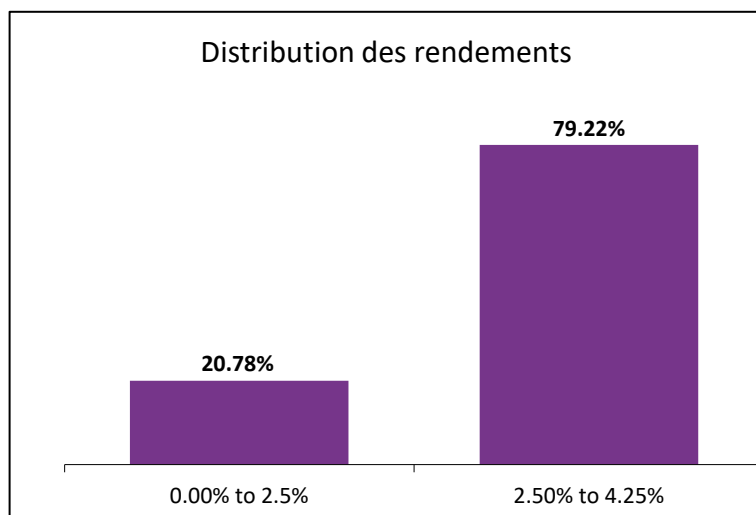
En cas de démarchage, nous vous invitons à respecter la réglementation qui lui est propre.

Le client bénéficie d'un délai de réflexion (institué par l'article L.341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du bulletin de souscription pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. De même, en cas de commercialisation du FCP lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie, le client bénéficie d'un délai de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que le contrat est conclu (institué par l'article L132-5-1 du code des assurances).

Annexes



SIMULATIONS DE RENDEMENT AU 20 JUIN 2021



Simulations sur 6 ans : lancements quotidiens de la formule du 31 décembre 2005 au 20 juin 2013

Nombre de simulations : 2 729

Fréquence

- ✓ TRA en CTO inférieur à 0% : 0%⁽¹⁾
- ✓ TRA en CTO égal à 0% : 20.78%⁽¹⁾
- ✓ TRA en CTO supérieur à 0% : 79.22%⁽¹⁾

Fréquence échéance anticipée : 79.22%

Rendements annualisés sur les données historiques de marché au 20 juin 2021

- Dans **0%** des cas de simulations effectuées sur les **données historiques de l'indice** → un client aurait subi une **perte en capital** ⁽¹⁾.
- Dans **100%** des cas de simulations effectuées sur les **données historiques de l'indice** → un client aurait bénéficié de **l'intégralité de son capital initial** ⁽¹⁾.
- Dans **79.22%** des cas de simulations effectuées sur les **données historiques de l'indice** → un client aurait bénéficié de **l'intégralité de son capital initial** ⁽¹⁾ **majoré d'un gain fixe et prédéterminé** ⁽¹⁾ selon la date d'arrivée à échéance de la formule.

Source : Natixis IM International au 20/06/2021. **Les performances et simulations historiques passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis IM International à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis IM International, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive de la part de Natixis Investment Managers International.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée et hors droits de garde dans le cadre du CTO. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Hors fiscalité et prélèvements sociaux.

QUESTIONS FRÉQUENTES

1/2

Pourquoi souscrire dès le début de la période de commercialisation d'Iriséa Environnement ?

- Les Fonds à formule tels qu'Iriséa Environnement n°2 sont commercialisés pour une période donnée (dans ce cas, du 2 juillet au 15 décembre 2021 et jusqu'au 8 décembre 2021 en assurance vie) et pour une enveloppe maximale - donc plafonnée - de souscriptions pour l'ensemble des souscripteurs.
- Souscrire dès le début de la période de commercialisation (2 juillet 2021) dans l'assurance vie peut permettre de bénéficier des avantages de cette enveloppe fiscale.

Si je souhaite vendre mes parts d'Iriséa Environnement avant l'échéance anticipée ou finale, vais-je payer des frais ?
Si oui, pourquoi ?

- Une sortie d'Iriséa Environnement à une autre date que la date d'échéance (anticipée ou finale) ⁽¹⁾ s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là, qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Vous ne bénéficierez alors plus de la protection conditionnelle du capital. D'autre part, des frais de sortie de 4% seront appliqués⁽²⁾. Il existe donc un risque de perte en capital.

Pourquoi appliquez-vous des frais de sortie ?

- Pour respecter l'égalité des porteurs imposée par l'AMF, les coûts liés à une sortie anticipée sont à prélever. Pour ce faire, deux possibilités sont envisageables : appliquer des droits de sortie aux seuls porteurs concernés ou bien évaluer ces frais forfaitairement et les provisionner au moment de la création du Fonds, en les intégrant dans les paramètres de structuration de la formule.
- Pour Iriséa Environnement, le choix a été fait de favoriser les autres paramètres du produit tels que le coupon et la protection conditionnelle du capital à l'échéance (anticipée ou finale) : aussi des frais de sortie sont prélevés aux seuls porteurs qui sortent par anticipation.
- Ce choix nous semble plus adapté notamment parce qu'Iriséa Environnement propose des échéances anticipées à compter de l'année 2 ce qui augmente les possibilités d'une durée de vie relativement courte. Dans le cas de Fonds à formule de maturité plus longue (8 ans), la possibilité d'avoir un besoin de liquidités avant l'échéance est plus importante.

⁽¹⁾ Se référer aux définitions en page 4 de ce document.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée et hors droits de garde dans le cadre du CTO, et hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Les frais de gestion du contrat s'imputent sur les performances du support. Hors fiscalité et prélèvements sociaux.

QUESTIONS FRÉQUENTES

2/2

Qu'est-ce qu'un produit structuré au sens de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ?

- Un produit structuré est un placement (fonds d'investissement, obligation...) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier...) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont le résultat final de la formule sera égal à 50 % de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Source : lexique AMF disponible sur www.amf-france.org

- Afin de prévenir le risque de commercialisation inadaptée découlant du développement d'instruments financiers particulièrement complexes vendus auprès des particuliers et dont les risques sont difficilement compréhensibles par le grand public, l'AMF et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ont décidé de coordonner leur action afin de préciser aux producteurs (Société de gestion), aux organismes d'assurance et aux intermédiaires leurs obligations quant à la commercialisation de produits complexes, qu'il s'agisse de vente directe ou de souscription d'unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance sur la vie.
- La position AMF s'applique aux fonds à formule, aux fonds structurés de droit étranger équivalents et aux titres de créance complexes, qu'ils soient de droit français ou de droit étranger. La recommandation ACPR s'applique aux unités de compte constituées de ces instruments financiers.
- Ces recommandations visent à prévenir le risque d'une commercialisation inadaptée auprès d'une clientèle non professionnelle (risque de mauvaise appréhension des risques par le client et de non compréhension du produit) et le risque du non-respect de leurs obligations par les personnes qui les commercialisent.

Quels frais impactent le rendement affiché d'Iriséa Environnement ?

- Les frais liés à la souscription en CTO, au versement ou arbitrage en assurance vie ou capitalisation
- Les frais de gestion sur encours et le cas échéant les frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
- Les frais de rachat en CTO en cas de sortie anticipée (hors échéances anticipées, pour rappel, toute sortie à l'initiative du client en dehors des échéances anticipées prévues par la formule fait perdre le bénéfice de la formule au client)

CARACTÉRISTIQUES D'IRISÉA ENVIRONNEMENT

SOCIÉTÉ DE GESTION	Natixis Investment Managers International	DURÉE DE LA FORMULE	8 ans et 4 jours (20/12/2029) avec 6 possibilités d'échéance anticipée automatique le 21/12/2023, 19/12/2024, 18/12/2025, 17/12/2026, 16/12/2027 et 21/12/2028
GARANT	Natixis	DURÉE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE ⁽¹⁾	
NATURE JURIDIQUE	FCP de droit français de type FIA	MONTANT DE SOUSCRIPTION MINIMUM INITIALE	1/1000 ^e de part en CTO (ne s'applique pas dans le cadre de l'assurance vie ou de la capitalisation)
CLASSIFICATION AMF	Fonds à formule	VALEUR LIQUIDATIVE DE RÉFÉRENCE	correspond à la plus haute des valeurs liquidatives du fonds calculées du 2 juillet au 16 décembre 2021
GARANTIE DU CAPITAL	Le capital n'est pas garanti	VALEUR LIQUIDATIVE INITIALE	1 000 €
CODE ISIN	FR0014003JX1	FRAIS D'ENTRÉE ⁽²⁾ TTC MAX	<u>Non acquis au FCP (acquis au réseau distributeur)</u> • 2,50% maximum pour toute souscription reçue jusqu'au 15/12/2021 avant 12h30. • Néant après cette date et après l'échéance de la formule.
DATE DE CRÉATION	6 juillet 2021	FRAIS DE SORTIE ⁽²⁾ TTC MAX	<u>Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion)</u> • Néant pour tout rachat reçu avant le 15/12/2021 avant 12h30 et à l'échéance de la formule. • 3% maximum pour tout rachat reçu après le 15/12/2021 à 12h30. <u>Acquis au FCP</u> • Néant pour tout rachat reçu avant le 15/12/2021 avant 12h30 et à l'échéance de la formule. • 1% pour tout rachat reçu après le 15/12/2021 à 12h30
DEVISE	Euro	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM ⁽²⁾	2,50% TTC de l'actif net (Assiette : Valeur Liquidative de Référence x Nombre de parts) → dont Commission Accessoire de Placement ⁽³⁾ : 0,66% TTC de l'actif net (Assurance vie : selon le contrat)
PROFIL DES SOUSCRIPTEURS	Haut de Gamme, Gestion Privée et Banque Privée Segmentation distributeur	FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	1,00 % TTC (Assiette : actif net)
ELIGIBILITÉ	CTO, contrats d'assurance vie et de capitalisation		

Indicateur de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspond à des niveaux de risques et de rendements croissants. Il résulte d'une méthodologie réglementaire basée sur la volatilité annualisée, calculée sur 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement indiqué est celui en vigueur à la date de publication de cette page en juin 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

- (1) Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et ne bénéficiera pas de la protection partielle du capital, après déduction des frais de sortie mentionnés dans le DICI
- (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent en plus des prélèvements sociaux et fiscaux.
- (3) Commission Accessoire de Placement : rétrocession aux Banques distributrices d'une part des frais de gestion perçus.

FRAIS DU FCP IRISÉA ENVIRONNEMENT (*DISTRIBUTEUR*)

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir

FRAIS LIES AU SERVICE D'INVESTISSEMENT ⁽¹⁾	• <u>Frais uniques</u> : néant • <u>Frais récurrents</u> : néant • <u>Frais liés à la transaction</u> : droits d'entrée : 2,50% maximum, soit 250 € maximum ➢ Dont rétrocessions versée à votre établissement distributeur : 2,50% maximum soit 250 € maximum • <u>Frais accessoires</u> : d'éventuels droits de garde sont facturés, à fréquence annuelle, pour la détention de ce produit. La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement distributeur
FRAIS LIES A L'INSTRUMENT FINANCIER ⁽¹⁾	• <u>Frais uniques</u> : néant ➢ <u>Frais liés à la transaction</u> : 0% maximum soit 0 € maximum ➢ <u>Frais récurrents</u> : Frais courants par année : 2,50% maximum, soit 250 € maximum, dont rétrocessions versée à votre établissement distributeur : 0,66% maximum, soit 66€ maximum par année. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, ni les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. • <u>Frais accessoires</u> : néant
FRAIS DE SORTIE ⁽¹⁾	En cas de sortie ⁽²⁾, à compter du 15 décembre 2021 après 12h30, les frais suivants s'appliquent : • 4% maximum, soit 400 € maximum, dont rétrocession versée à votre établissement distributeur : 0% ➢ Dont 1% acquis au Fonds, soit 100 euros ➢ Dont 3% maximum non acquis au Fonds, soit 300 euros maximum ➢ Néant aux dates d'échéance anticipée ou finale.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet www.caisse-epargne.fr et votre Espace DEFI

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent en plus des prélèvements sociaux et fiscaux. Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera. Les frais courants ne comprennent pas :

- i. les commissions de surperformance
- ii. les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet

(2) Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce Jour-là (après déduction des frais de sortie de 4 %). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

VOS CONTACTS NATIXIS IM INTERNATIONAL

Direction des Ventes, Ingénierie Produits & du Marketing	Contacts marketing		
	Pierre CLEMENCE	01 78 40 97 29	pierre.clemence@natixis.com
	Marella CORBET	01 78 40 82 88	marella.corbet@natixis.com
	Equipe RGDA		
	Mohamed BELACHE	06 21 39 27 55	mohamed.belache@natixis.com
	Frederick BISOTÉY	06 08 70 99 38	frederick.bisotey@natixis.com
	Jérôme BOILEAU	06 24 59 03 40	jerome.boileau@natixis.com
	Delphine BONS	06 45 03 75 01	delphine.bons@natixis.com
	Nicolas CHEVALLIER	07 84 22 11 51	nicolas.chevallier@natixis.com
	François-Xavier CHRETIEN	06 34 40 83 57	francois-xavier.chretien@natixis.com
	Valéry DAULY	06 74 89 79 38	valery.dauly@natixis.com
	Romain DEHLINGER	06 40 28 27 68	romain.dehlinger@natixis.com
	Ludovic DUFOUR	06 74 77 26 01	ludovic.dufour@natixis.com
	Philippe GUILMANDIE	06 78 42 61 01	philippe.guilmandie@natixis.com
	Hadjila IMECAOUDENE	06 70 00 82 86	hadjila.imecaoudene@natixis.com
	Joël JOURDAIN	06 30 10 15 65	joel.jourdain@natixis.com
	Stéphane MOSSION	06 26 93 57 86	stephane.mossion@natixis.com
	Christophe MURGIER	06 29 81 41 09	christophe.murgier@natixis.com
	Franck PLOSSARD	06 85 53 12 27	franck.plossard@natixis.com
	Renald SEGARD	06 86 40 57 86	renald.segard@natixis.com
	Henri VILLEMIN	06 86 40 52 20	henri.villemin@natixis.com
	Banque Privée et GSM		
	Philippe LE MEE	01 78 40 83 12	philippe.lemee@natixis.com
	Yves LANDOIN	01 78 40 89 49	yves.landoin@natixis.com
	Stéphane PIERRONNET		stephane.pierronnet@natixis.com
	Catherine TIXIER	01 78 40 83 13	catherine.tixier@natixis.com

MENTIONS LÉGALES

Ce document est destiné exclusivement aux conseillers des banques du réseau BPCE. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, notamment aux clients finaux des banques du réseau BPCE, en tout ou partie. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document est fourni à titre purement indicatif par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Iriséa Environnement a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Document non contractuel. Achevé de rédiger par Natixis Investment Managers International en juin 2021.

CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de Natixis. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à Natixis. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existants entre Natixis, Natixis Assurances, BPCE et BPCE Vie : BPCE Vie qui référence ce support financier en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de Natixis Assurances. L'investisseur est informé que des conflits d'intérêts sont susceptibles d'exister dans la gestion et la distribution du fonds dans la mesure où, la société de gestion peut recourir à des entités appartenant notamment au groupe BPCE pour accomplir ses obligations. Chaque entité impliquée dans la gestion ou la distribution du Fonds a mis en place un programme de prévention et de gestion des différents conflits d'intérêts.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 66 854 931,24 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE – RCS Paris 493 455 042 – 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08045100 – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 euros.